

Ar skrid-man '30 les Kaset
da Eskulin Kemper, S. Brieg, Suenod
ha da (wandro) 80 a zelaion.

Problèmes actuels
de Foi et de culture
en Bretagne .

Un groupe de Catholiques
bretonnants de Brest .

Post : 7-5-80

24 rue Paullaz Bachel

DES BRETONS QUI VEULENT VIVRE EN BRETONS ,

TOUT EN VOULANT RESTER , A PART ENTIERE ,

MEMBRES DE L' EGLISE CATHOLIQUE .

AVANT - PROPOS

Des bretonnants actifs, et qui tiennent à rester catholiques à part entière, cela existe en Bretagne, en particulier dans le diocèse de Quimper et Léon.

Nous, qui appartenons à ce diocèse, nous sommes réunis à quelques-uns, pour réfléchir à la situation qui nous est faite actuellement dans l'Eglise, sans revenir sur le passé, quels qu'en puissent être l'actif et le passif.

Il nous paraît évident que, dans les diocèses de Quimper, Saint-Brieuc et Vannes, nos frères non-bretonnants ou "peu-bretonnants" ne comprennent pas suffisamment notre point de vue et là sens de notre activité.

Il en résulte pour nous une gêne accentuée, au milieu de nos frères catholiques. Non seulement nous sommes considérés comme des originaux et des utopistes, - ce qui est logique de la part de personnes non-informées - mais, surtout, il n'est pas rare que les attitudes, les réflexions et les procédés présupposent, à notre égard, jugement et condamnation, au nom de la foi ou de la vie de foi. Nous sommes ainsi en butte à la suspicion, à la discrimination et même, parfois, à la calomnie, comme si nous poursuivions on ne sait quels desseins inavouables.

Nous avons pris conscience que, dans une telle conjoncture, nous devrions peut-être nous en prendre d'abord à nous-mêmes. En nous taisant, n'avons-nous pas, pour ainsi dire, administré la preuve que notre position est indéfendable ?

Avons-nous vraiment fait tout ce qu'il fallait, pour que nos frères non-bretonnants puissent nous accueillir fraternellement, malgré tout ce qui ne peut manquer de nous distinguer d'eux ?

Aujourd'hui, nous voulons rompre un long silence, propice à tous les malentendus, et proposer à tous les éléments fondamentaux de réflexion, de nature à permettre un dialogue tendu vers une unité ecclésiale plus profonde.

Nous n'y parviendrons pas, sans le concours et le service apostolique de notre commun Pasteur, dont nous espérons, les uns et les autres, obtenir, s'il y a lieu, toutes les mises au point et les directives qui, au terme du dialogue, lui paraîtront nécessaires.

Avant de nous engager dans notre réflexion, il nous faut mettre le lecteur en garde contre une tentation. Il pourrait sembler que, pour le moment, nous ne sommes qu'une infime minorité et que le problème que nous posons ne pèse guère, au milieu d'une infinité d'autres, combien plus urgents. En sens inverse, compte tenu des multiples signes d'un renouveau breton, (nous pensons surtout à la multiplication des organisations diverses et diversement motivées agissant inlassablement en faveur de la culture bretonne et au travail patient de modernisation de la langue, qui devient de plus en plus, en tous domaines, un instrument adapté aux travaux de l'esprit), on pourrait juger prudent d'accorder habilement quelque audience à nos doléances, quitte à laisser, par la suite, dormir le dossier.

Nous estimons, pour notre part, qu'il y va, en ceci, de notre dignité humaine et, bien plus encore, de la forme possible de notre participation à la mission de l'Eglise. Il y va également, et ceci est grave, du visage que veut prendre l'Eglise catholique en Bretagne, face aux bretonnants incroyants : pourra-t-elle leur paraître accessible ? pourront-ils, en y entrant, échapper à des exigences injustifiées ou inacceptables ?

L'importance de tels enjeux se mesure-t-elle à l'importance numérique de ceux qui les exposent et qui revendiquent de véritables droits : droits humains, droits découlant du baptême ? Certes, le risque n'est pas grand à les fouler délibérément aux pieds. Mais alors, à quoi bon avoir à la bouche le mot de "justice" et de "priorité à l'égard des pauvres" ?

X
XXXXX
X

DE QUOI S'AGIT-IL ?

=====

Il s'agit d'un problème bien spécifique.

Il y a de multiples manières de vivre en Breton.

Nous allons exposer, pour l'essentiel, celle que nous avons adoptée.

Nous sommes persuadés, jusqu'à preuve du contraire, qu'elle est conciliable avec l'appartenance, à part entière, à l'Eglise catholique.

Et nous nous efforcerons d'apporter ici les motifs de notre conviction et les difficultés que nous vaut actuellement celle-ci.

I - QUELS BRETONS VOULONS-NOUS ETRE ?

=====

Ce que nous allons dire ici est, pour une part, connu d'un certain nombre. Mais nous supplions le lecteur d'aller jusqu'au bout de l'exposé.

Car, pour nous, il s'agit de choses vitales, et non seulement d'un courant de pensée. Et ce que nous désirons, c'est faire découvrir, comme de l'intérieur, toute une psychologie.

En deux mots, l'on peut dire qu'il s'est produit en nous une prise de conscience individuelle de la spécificité bretonne, assez forte pour entraîner une option, dont les éléments et les caractéristiques auront besoin d'être bien mis en lumière.

1 - UNE PRISE DE CONSCIENCE INDIVIDUELLE DE LA SPECIFICITE BRETONNE .

Chacun de nous, un jour ou l'autre, ou depuis toujours, a reconnu ceci : "Etre Breton, ce n'est pas être né en Bretagne, ce n'est pas une appartenance géographique.

Etre Breton, c'est appartenir à une collectivité humaine, qui s'entracine dans un très lointain passé et qui a produit un type d'humanité bien caractérisé. Etre Breton, c'est donc être profondément, quoique non fondamentalement, différent des autres hommes, et, tout d'abord, d'une grande part des citoyens français.

Chaque Breton hérite d'un atavisme puissant, d'un passé historique et culturel très spécifique. Et, aujourd'hui encore, il découvre l'existence de la langue bretonne, qui est l'un des supports objectifs de la spécificité bretonne.

Cette prise de conscience, avec tout son retentissement psychologique, peut être favorisée ou accélérée par divers facteurs, tels que les suivants :

- la découverte de problèmes économiques et sociaux particuliers à la Bretagne
- la découverte des valeurs culturelles incluses dans le folklore breton et dans les productions littéraires en langue bretonne ;
- la connaissance de l'histoire de la Bretagne et la découverte de l'effort séculaire d'assimilation poursuivi par l'Etat et son administration, à la suite d'une conquête par la force, cet effort se concrétisant principalement par la proscription, dans l'enseignement et la vie publique, de notre histoire et de notre langue.

Cette prise de conscience devrait normalement (très souvent, hélas ! ce n'est pas le cas) aboutir à la conclusion suivante :

Que je le veuille ou non,

que cela me plaise ou non,

JE SUIS BRETON

et, de ce fait, irrémédiablement différent des autres hommes.

J E S U I S C R E E B R E T O N !

Il est vrai que nous sommes des Hexagoniens, c'est-à-dire des personnes humaines, auxquelles l'Etat français reconnaît tous les droits et obligations de citoyens français.

Il n'en reste pas moins que cette réalité se superpose à notre appartenance ethnique à la Bretagne, celle-ci étant, par nature, antérieure.

Ces distinctions, d'une évidente certitude, sont encore loin d'être suffisamment comprises. Et il en résulte des complexes absurdes, comme si la volonté de vivre en Bretons et l'acceptation de ce que l'on appelle la "nationalité" française étaient, par nature, inconciliables !

2 - L'OPTION QUI EST LA NOTRE .

Faisant suite à la découverte de la spécificité bretonne, une option s'impose, dans le sens négatif ou dans le sens positif.

L'option négative consiste, évidemment, à refuser totalement de prendre en compte le fait d'être Breton autrement qu'en vertu de l'appartenance géographique. On reconnaît simplement être né en territoire breton. Pour tout le reste, on veut vivre en pur Hexagonien.

L'option positive consiste à prendre en compte, soit l'un ou l'autre des aspects de la spécificité bretonne, soit l'ensemble de cette spécificité, mais dans une mesure limitée, soit encore à moduler l'option selon une optique partielle, par exemple comme un simple héritage du passé ou comme objet d'études scientifiques.

Notre option est, à la fois, totalisante et motivée par la foi catholique. Et ceci est d'une importance capitale, pour la compréhension de notre attitude.

a) - Une option totalisante .

Elle s'exprime le plus simplement du monde :

"je veux vivre en Breton en tout, à tous les points de vue, dans toute la mesure du possible .

Notre option s'étend donc à tous les aspects de la vie humaine. Notre manière de vivre en hommes sera de vivre en Bretons. Rien de ce qui peut intéresser des Bretons conscients ne peut nous laisser indifférents. Pour nous, la spécificité bretonne n'appartient pas seulement au passé, mais, plus encore, par nous, elle doit s'étendre au présent et à l'avenir.

Mai attention ! cela n'implique pas que nos engagements et nos activités recouvrent nécessairement tous les domaines où se jouent le présent et l'avenir des Bretons !

Et ici nous devons souligner un point dont l'importance est essentielle, pour éviter de très graves malentendus..

Un des terrains sur lesquels les hommes se divisent et s'affrontent le plus est celui de l'action politique. Et une source d'agacement pour des hommes appelés à vivre en frères serait de découvrir, au milieu d'eux, la poursuite, par des moyens détournés, de desseins politiques, le pire étant que ces desseins soient en contradiction avec l'Évangile, tout en se parant des exigences de ce même Évangile.

La vigueur de l'option qui est la nôtre est certainement de nature à soulever, à notre sujet, des interrogations de cette sorte. Mais passer, sans preuves, du soupçon à la certitude, c'est, comme l'on sait, la plus inadmissible des injustices. Pour éviter celle-ci, il est utile, et même nécessaire de se dire que le domaine de l'activité purement culturelle absorbe suffisamment, par elle-même, l'énergie humaine et exige trop de s'exercer à l'abri des orages de la politique, pour que la tentation de se risquer dans cette arène conserve une efficacité déterminante.

L'activité culturelle et l'activité politique de parti sont dissociables et il peut devenir extrêmement injuste de les confondre.

Nous savons, hélas ! que nous n'en serons pas quitte, sans avoir étalé ici ce grand mot d' "idéologie". Nous nous y arrêtons. Car cette étiquette pourrait, avec une certaine vraisemblance, nous être généreusement dispensée. Qu'en est-il en réalité ?

Ouvrons d'abord le dictionnaire : IDEOLOGIE : système d'idées propres à un groupe politique (classe sociale, gouvernement etc...) à une époque et traduisant une situation historique. // Péjoratif : doctrine qui prône un idéal irréalisable.

Selon lequel de ces deux sens serions-nous des adeptes d'une idéologie ? En quoi consisterait cette idéologie ? Dans quel sens serait-elle inadmissible pour un catholique ?

Nous attendons des précisions et nous avons le droit strict d'en exiger.

Allons plus loin.

Le mot "idéologie" évoque spontanément la politique et, là-dessus, nous venons de nous expliquer. Mais on parle aussi d'idéologie par rapport à la vie de foi. Dans ce sens, le mot peut être tendu à tout système totalisant qui commanderait l'ensemble de la vie humaine et servirait de norme à toutes les décisions essentielles et vitales, au plan personnel et au plan social. L'idéologie se substitue ainsi, pratiquement, à la foi, dans la mesure où elle saisit tout l'homme.

Si c'est dans ce sens que l'on parlerait, à notre sujet, d'idéologie, il s'agirait, implicitement, d'un jugement porté, sinon sur notre foi, du moins sur notre vie de foi. Qui ne voit que ce serait là une attitude d'une extrême gravité, à l'égard de frères dans l'Église ?

Mais aussi, qu'avons-nous fait pour prévenir une telle suspicion ? Il est donc d'une extrême urgence, pour nous, de montrer ceci : bien loin de se superposer à notre foi et de lui servir d'instance critique, notre option est, au contraire, fondamentalement motivée par cette foi et subordonnée, en principe, à ses exigences.

b) - Une option motivée par la foi catholique.

Loin de nous - est-il besoin de le préciser ? - la pensée que les Bretons qui ont fait une option différente de la nôtre seraient infidèles à la foi catholique ! Ce que nous déclarons, c'est que la prise de conscience à laquelle, pour notre part, nous sommes parvenus nous a conduits à une option motivée par la foi catholique.

Notre motivation tient en ces mots : J E S U I S C R E E
B R E T O N !

Autrement dit, ma spécificité de Breton est liée à l'existence que je tiens de Dieu, liée au fait que je suis créé tel par Dieu.

Dès lors, mon activité ne peut consister à m'aliéner, à accepter mon aliénation par d'autres, mais à me réaliser selon ce que je suis, homme selon les modalités bretonnes.

Prendre une autre orientation, ce serait, de ma part, abdiquer ma dignité humaine.

Il n'est pas vraisemblable que, pour quelque raison que ce soit, l'on puisse exiger de moi, même au nom de Dieu, une telle abdication, en contradiction avec la volonté de ce même Dieu !

Immenses, comme nous allons le voir, sont les conséquences de ce principe, qui nous semble évident.

c) - Une option extrêmement onéreuse.

Faire abstraction du fait que je suis Breton, avec tout ce que cela implique, serait, de ma part, une option extraordinairement facile. Non seulement personne ne me reprocherait de vouloir "vivre comme tout le monde en France", mais bien des responsables me rappelleraient, à l'occasion, que c'est pour moi un devoir absolu, m'écafter de ce "devoir" m'exposant à toutes sortes de suspicions, ou, à tout le moins à une ironie méprisante.

Il est facile de comprendre qu'il n'y ait qu'une infime minorité de Bretons ayant le courage d'assumer, dans sa totalité, leur spécificité ethnique.

Pour eux, en effet, de quoi s'agit-il ?

De se développer humainement dans le sens de leurs origines, et de reconstituer, peu à peu, un tissu social où puissent exister des conditions favorables à l'expansion des virtualités bretonnes.

L'instrument privilégié de cette immense entreprise culturelle est, évidemment, la langue bretonne. Il en résulte la nécessité d'étendre l'usage de cette langue dans tous les domaines où l'usage du français ne s'impose pas.

C'est d'une logique VITALE ! Ceux qui y verraient du "sectarisme" n'agiraient rien compris à l'option dont nous parlons. Si l'on veut vivre en Breton, on ne peut se contenter de vivre en Breton dans des limites déterminées, mais bien dans l'entière mesure du possible !

Ce qui, entre parenthèses, ne peut, de soi, être incompatible avec nos obligations de citoyens français : ce sont celles-ci, au contraire, qui devraient respecter les limites de nos obligations d'hommes nés Bretons !

La reconstitution d'un tissu social breton, le développement d'un patrimoine culturel breton en harmonie avec les conditions actuelles d'existence, représentent, bien évidemment un effort gigantesque de création.

Aussi utopique qu'il puisse paraître à certains, il devrait, pour le moins, susciter l'estime de ceux qui ne peuvent se résigner aux démissions humaines !

6/ D'autant qu'il n'est dirigé contre qui que ce soit. Il s'agit simplement, pour nous, de vivre selon ce que, réellement, nous sommes.

Notre option nous impose encore un autre devoir.

Il nous apparaît que l'option que nous avons faite devrait, normalement, être celle de tous les Bretons. S'il n'en est pas ainsi, c'est parce que tous nous sommes soumis à une multitude d'influences aliénantes.

Il en résulte que la plupart des Bretons ne peuvent opter en pleine connaissance de cause. Créer les conditions culturelles favorables à une telle option est, pour nous, une obligation inéluctable, qui peut nous conduire à susciter quelquefois, l'étonnement et l'hostilité.

d) - Une option irréversible.

Ceci est d'une extrême importance.

À partir du moment où l'on a reconnu un fait vital, à partir du moment où l'on a pris en compte ce fait, IL N'EST PLUS POSSIBLE, dans la pratique, d'en faire abstraction, d'agir à contre-sens sans se mutiler humainement !

Il en résulte que toute contrainte, exercée sur des Bretons, pour leur faire renier leur option bretonne, nous apparaît, à l'évidence, comme un acte contraire au respect de la dignité humaine.

Il est ressenti avec d'autant plus d'amertume et de révolte, qu'il provient de personnes ou de groupes qui devraient faire la même option, qu'il provient de "compatriotes", surtout si ceux-ci possèdent une certaine culture et ont les moyens de s'informer.

Cependant, une attitude aussi intransigeante est-elle acceptable de la part d'un catholique ? Ne serait-il pas normal que, du moins dans une certaine mesure, il fasse abstraction de ses origines, pour s'intégrer à l'univers culturel, auquel, autour de lui, se soumettent la majorité de ses frères dans la foi ?

C'est la question essentielle : QUELS CATHOLIQUES POURRONS-NOUS ETRE ?

X
XXX
X

II - QUELS CATHOLIQUES POURRONS-NOUS ETRE ?

Deux questions se posent :

- a) Pourrions-nous, en maintenant intégralement notre option culturelle, être considérés, par la Communauté ecclésiale, comme Catholiques à part entière ?
- b) Dans l'affirmative, de quelle manière pourrions-nous vivre notre catholicisme ?

a) - Pouvons-nous être considérés, par la Communauté ecclésiale, comme pleinement catholiques ?

Au plan de la Foi, qu'y aurait-il, dans notre option, qui contredise l'enseignement de l'Eglise ?

Au plan de la participation à la vie de l'Eglise, quelles difficultés pourrions-nous susciter dans son sein ?

Seule l'Autorité responsable est habilitée pour répondre péremptoirement à ces deux questions, qui, pour nous, sont cruciales.

Elle le peut et elle le doit, sans quoi subsisteront, indéfiniment, des doutes sur la légitimité de notre option, ou bien des erreurs qui, à notre insu, la vicieraient.

En attendant cette réponse, qu'y a-t-il de mal à ce que nous avançons quelques arguments qui nous paraissent favorables ?

Le problème est, fondamentalement, celui-ci : les Bretons que nous voulons être, et que nous ne pouvons pas ne pas vouloir être, peuvent-ils, en même temps, rester Catholiques à part entière ?

Autrement dit, l'appartenance normale à l'Eglise impliquerait-elle, pour nous, la renonciation à une vie pleinement bretonne, dans le sens que nous venons d'exposer ?

Nous ne chercherons pas à dissimuler la complexité du problème.

Parlant du rôle des laïcs dans l'activité missionnaire de l'Eglise, le Concile Vatican II s'exprime ainsi :

"Leur principal devoir à eux, hommes et femmes, c'est le témoignage du Christ, qu'ils doivent rendre par leur vie et leurs paroles dans leur famille, dans leur groupe social, dans leur milieu professionnel. Il faut donc qu'apparaisse en eux l'homme nouveau créé selon Dieu dans la justice et la sainteté véritable (cf. Eph. 4:24). Ils doivent exprimer cette nouveauté de vie dans le milieu social et culturel de leur patrie, selon les traditions nationales. Ils doivent connaître cette culture, la purifier, la conserver, la développer selon les situations récentes, enfin lui donner sa perfection dans le Christ..." (Ad Gentes, n° 21)

Tout ceci, théoriquement, paraît simple, là où il y a unicité de culture. Mais, en ce qui nous concerne, il y a dualité de culture. Il y a la culture dominante, dont les avantages sont, certes, à notre portée, mais qui nous est imposée en vertu de la conquête et qui n'est pas la nôtre. Personne ne peut nous obliger à la faire, pleinement et irréversiblement, nôtre. Bien au contraire, nous nous croyons le devoir de reconstituer, de réactualiser, et, surtout, de développer et d'étendre, en Bretagne, la culture qui est la nôtre, en dépit des multiples structures qui contribuent à l'éliminer.

L'immense majorité des catholiques bretons vivent leur foi à l'intérieur de la culture dominante, la culture française, et toutes les structures de l'Eglise baignent dans cette culture dominante. C'est ainsi que l'Eglise, objectivement et par une sorte de fatalité, contribue à renforcer l'emprise en Bretagne, de cette culture dominante et, en ce qui nous concerne, aliénante, et à diminuer d'autant les chances de notre culture propre.

Pour nous, la question cruciale est celle-ci : faut-il que, dans la volonté d'être pleinement d'Eglise, nous devions nous accommoder d'une culture qui étouffe celle dans laquelle nous voulons vivre, détruisant ainsi, d'une main, ce que nous cherchons à construire de l'autre, mettant nous-mêmes, en pleine connaissance de cause, le point final à l'aliénation qui fut imposée à nos ancêtres ? = Entendons-nous bien : ce que nous visons, ce n'est pas l'élimination de la culture dominante, mais le libre essor de la culture qui nous est propre. = Il ne nous paraît pas vraisemblable que le Christ exige de nous cette contradiction vécue, cet écartèlement intérieur.

Nous le reconnaissons volontiers : l'existence d'un groupe de Catholiques comme le nôtre, aussi peu nombreux puisse-t-il être, pose un réel problème à une Eglise qui proclame se vouloir au service des hommes, dans toute l'étendue de leurs diversités .

Si l'on admettait comme normal que des Bretons veuillent vivre l'Evangile dans une vie ^{impégnée}, au maximum, d'une culture bretonne qu'ils s'efforcent d'évangéliser, alors, non seulement il serait inique de les en empêcher, mais encore il faudrait les y aider : sans quoi, que devient la communion dans l'Eglise ?

Il nous paraît donc possible, en principe, d'être, à la fois, les Bretons que nous voulons être et les membres de l'Eglise que le Christ nous appelle à être.

Mais comment cela se ferait-il ?

Une messe de funérailles ne devrait pas être sur le même plan qu'une messe dominicale. Pour diverses raisons, le degré de participation de l'assistance ne peut être ni aussi élevé, ni aussi homogène.

b) - Sous quelles formes pourrions-nous vivre notre catholicisme ?

C'est ici qu'une recherche, qui s'imposerait, en dialogue loyal et à tous les niveaux de responsabilité, sans que, cette fois, les instances parisiennes soient habilitées à nous dicter leurs vues. Il est bien évident que nous ne pourrions pas nous aligner sur le catholique français-moyen téléguidé de Paris !

Il est nécessaire que nous ayons la possibilité d'être au service de l'Eglise, et, dans l'Eglise au service des hommes, sans, pour autant, nous trouver, pratiquement au service de la culture hexagonienne et en rupture à l'égard de notre propre culture.

Les modalités pratiques restent, pour la plus grande part, à trouver. Il serait nécessaire de systématiser la recherche, compte tenu de la situation concrète qui, certes, ne favorise pas l'euphorie.

Toutefois, ne nous faisons pas illusion ! Tant que notre option ne sera pas comprise, tant qu'elle n'aura pas été prise en compte, on ne voit guère que l'on puisse faire rien d'autre que ce qui, déjà, se fait.

La recherche, à notre sens, devrait se faire à deux niveaux :

- 1°) au plan de vie dans l'Eglise (catéchèse, sacrements, liturgie...) où, déjà, beaucoup a été fait.
- 2°) au plan de la participation à la mission de l'Eglise : quelle peut être la forme que prendrait cette participation, de la part de bretonnants attachés à leur spécificité ethnique ?

1° - Au plan de la vie dans l'Eglise .

Un point particulier a soulevé, récemment, des remous significatifs : c'est celui des funérailles .

Les cas se multiplient de bretonnants qui inscrivent dans leurs dernières volontés l'exigence de funérailles en langue bretonne et le refus absolu du français au cours de leurs funérailles.

S'agit-il, en cela, d'une exigence exorbitante ?

Nous proposons, à ce sujet, quelques réflexions, groupées autour de deux questions : a) cette attitude est-elle en opposition avec l'esprit de Vatican II et de la nouvelle liturgie qui en est issue ?

b) que signifie, pour nous, la volonté de nous imposer le français au cours de nos funérailles ?

a) L'exigence de funérailles entièrement en breton serait-elle irrecevable ?

Tout d'abord, remarquons qu'il ne s'agit nullement d'une messe entièrement en latin, encore moins selon le missel de S. Pie V ! ce qui est demandé, c'est, simplement, que soit donnée au breton toute la place qui, habituellement, est donnée au français. Quant au latin, jamais il n'a été totalement proscrit de la liturgie.

Naturellement, il faut que les dépositaires des dernières volontés du défunt, avec l'aide des responsables de la célébration, déterminent, pour chaque cas, si celle-ci peut réellement se dérouler dans des conditions satisfaisantes, tant du côté du prêtre célébrant que de celui de l'assistance. Il faut, en toute loyauté, reconnaître les limites du possible.

Ensuite, l'esprit de la réforme étant que l'assemblée puisse participer activement à l'Eucharistie, l'objection qui, dans le cas, paraîtrait valable est que le breton pourrait être imposé à une forte majorité d'assistants qui ne le comprendraient pas du tout.

Ici, à notre avis, devrait intervenir une autre considération. Une messe de funérailles ne devrait pas être mise sur le même plan qu'une messe dominicale. Pour diverses raisons, le degré de participation de l'assistance ne peut être ni aussi élevé, ni aussi homogène.

Et surtout, le moins que l'on puisse dire est qu'il faut tenir compte de la personnalité du défunt et de la présence de ses proches. Ils doivent être les premiers bénéficiaires de la célébration. Mais celle-ci est aussi un honneur posthume rendu à une personne humaine qui a été baptisée et qui, par-delà la mort, reste membre de l'Eglise.

Il nous semble donc que des funérailles en breton, à l'exclusion absolue du français, ne passent pas les limites des exigences raisonnables.

Mais s'agit-il d'un droit ?

b) Des funérailles en breton peuvent-elles être exigées comme un droit ?

En d'autres termes : que signifierait, pour nous, la volonté de nous imposer le français, à l'occasion de nos funérailles ?

La réponse nous paraît extrêmement simple : dans la mesure où chaque Breton a le droit de vouloir vivre intégralement en Breton, dans la même mesure il a le droit d'avoir des funérailles intégralement bretonnes.

Pour saisir à quel point ce droit peut être inscrit dans les consciences, il suffit de faire remarquer que, en cas de refus de funérailles en breton, les testateurs exigent, en toute logique, que leur dépouille mortelle soit portée directement au cimetière.

Sans entrer dans des considérations juridiques, il s'agit, on le voit, du respect de la spécificité bretonne, assumée, jusque par-delà la mort, par une personne baptisée. Prétendra-t-on l'honorer, en lui imposant, contre ses dernières volontés, l'usage du français à ses funérailles ?

Aux yeux de celui qui a fait l'option qui est la nôtre, ses propres funérailles sont l'une des circonstances où l'usage du français devrait être pros crit avec le plus de vigueur. Car il s'agit, pour lui, de proclamer définitivement que Dieu a bien fait les choses en le créant Breton ! Il s'agit, de plus, du refus de l'injustice commise dans toutes les structures assimilatrices, qui, de son vivant, le vouaient à l'aliénation.

Est-il vraisemblable qu'il existe des "raisons supérieures" d'étouffer cette proclamation, ce cri extrême de la dignité humaine bafouée ? Nous entendons bien qu'il peut y avoir de très rares cas particuliers, créant certaines difficultés, qui doivent être aplanies en toute loyauté. Mais il s'agit ici du principe général.

Une solution satisfaisante de ce problème, comme de tous les autres, ne peut intervenir, nous le redisons avec force, que dans la mesure où notre option, telle que nous l'avons analysée, aura été comprise et prise en compte, une bonne fois pour toutes.

2° - Quelle pourra être notre participation à la mission de l'Eglise ?

En ce qui concerne l'apostolat individuel ou familial, chacun de nous dépend d'abord de sa propre conscience et de son degré de foi, ainsi que de ses aptitudes ou de ses charismes. D'autre part, à ce niveau, notre connaissance de la langue française nous évite d'être totalement coupés des non-bretonnants aussi bien que des non-Bretons. A chacun de mener son action chrétienne au milieu des problèmes qui peuvent se présenter, avec l'aide générale de l'Eglise.

Là où se posent les problèmes les plus délicats, c'est quand il s'agit d'apostolat organisé. Toutes les organisations apostoliques, en France, font totalement abstraction de toutes les cultures minoritaires et fonctionnent donc à l'intérieur de la culture hexagonienne. Par suite, notre participation à ces organisations ne peut pas ne pas être soumise à des modalités particulières. Sur ce point, rien encore n'a été tiré au clair.

En attendant, en présupposant que notre option soit conforme au sens chrétien de ce que le Concile appelle "l'ordre temporel", il nous paraît évident que, individuellement ou en groupe, nous pouvons, à ce plan, exercer un apostolat, un apostolat qui nous est propre à nous, laïcs.

"Les laïcs, dit le Concile, doivent assumer, comme leur tâche propre, le renouvellement de l'ordre temporel (Apost. actuos. n°7).

L'ordre temporel, à la lumière de l'Evangile, n'est-il pas, entre autres choses, que nous puissions, chez nous, vivre réellement selon ce que nous sommes, c'est-à-dire des Bretons ?

L'une des réalités temporelles qui touchent le plus à la vie de l'esprit et à la dignité humaine, c'est la culture. Le Concile parle longuement de l'harmonie souhaitable entre culture et christianisme. Pour lui, il s'agit, avant tout, du patrimoine culturel commun de l'humanité, dont peuvent bénéficier, ou pâtir, tous les peuples. Mais nous ne croyons pas, et tous les peuples minoritaires nous donneront raison, que cette culture mondiale doive, normalement, supplanter et éliminer les cultures particulières.

Et nous estimons que ce que le Concile dit du service de la culture universelle vaut, toutes proportions gardées, pour les cultures particulières ; témoin, ce qui est dit du développement artistique :

" Il faut donc faire en sorte que ceux qui s'adonnent à ces arts se sentent compris de l'Eglise, au sein même de leurs activités, et que, jouissant d'une liberté normale, ils établissent des échanges plus faciles avec la communauté chrétienne. Que les nouvelles formes d'art qui conviennent à nos contemporains, selon le génie des diverses nations et régions, soient aussi reconnues par l'Eglise. Et qu'on les accueille dans le sanctuaire, lorsque, par des modes d'expression adaptés, et conformes aux exigences de la liturgie, elles élèvent l'esprit vers Dieu. (Gaudium et spes n° 62)

La culture populaire dont nous héritons contient une sève évangélique, que nous ambitionnons de faire passer dans une culture plus élaborée, plus appropriée à la promotion des générations bretonnantes contemporaines.

Mais la communion dans l'Eglise n'exige-t-elle pas que ceux de nos frères qui ne partagent pas notre option, mais qui sont à même d'en saisir les implications, reconnaissent que notre action n'est pas nécessairement étrangère à la mission de l'Eglise, mais peut, au contraire, se trouver avec elle en parfaite harmonie ?

X
XXXXX
X

En terminant, nous nous demandons si nous avons fait tout ce qu'il fallait pour vous faciliter un effort de compréhension dont nous mesurons assez l'importance et la difficulté psychologique. Nous sommes prêts à y revenir autant qu'il le faudra.

Mais nous supplions le lecteur de se rendre compte que, dans la présente affaire, sont engagées la tranquillité d'âme et la vie de foi et d'amour d'une multitude de Bretons, catholiques de coeur sinon d'action, qui ne peuvent pas ne pas vouloir être Bretons, avec tout ce que cela implique.

Nous espérons, pour le moins, après la lecture de ce document, que personne ne s'étonnera plus de nous voir revendiquer, sans ménagements, nos droits de Bretons et nos droits de Catholiques, le premier de tous étant de n'être pas condamnés sans avoir été entendus, et même sans savoir de quoi l'on nous accuse !

Mais, par-dessus tout, qu'en tout ceci, plus qu'une plainte, on entende un appel au dialogue fraternel, franc et loyal !

BREST, le 10 avril 1980